

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3444/C.A.C.

Astrida, le 11 décembre 1950.

ASTRIDA



1101

Messieurs,

Suite à votre note de débit n° 1109 du 27 novembre 1950 Div.10.053, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il n'existe à ma connaissance aucune police d'assurance n°50880.

Il s'agit probablement de la police n° 50990 assurant la camionnette C.A.C. Ford n° R-U 3046 échéance le 16 août 1950 suite à votre lettre n° 2059/ass./50/JP/E.5 Dépt. Garage du 7 novembre 1950 nous nous sommes mis en rapport immédiatement avec l'agent Charles Lejeune à Astrida Mr. Campion auquel après réévaluation du véhicule nous avons versé la prime de 5.618,- francs. Avenant n° un à la police 50990 fait à Costermansville le 16 août 1950.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,  
L'Administrateur Territorial Assistant, J.KIRSCH,

DEPARTEMENT GARAGE FORD

"ESTAF"

à

U S U M B U R A .